

# Arrêté du maire n°2020/253

**Objet :** Délégation de signature à Monsieur Yann GARDON

**NATURE :** Institutions et vie politique

La Maire de la Commune de CHAMPAGNE AU MONT D'OR,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L.2122-19 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Maire n°2014-484 du 19 décembre 2014 recrutant M. Yann GARDON sur le grade d'animateur titulaire pour assurer la fonction de Responsable du pôle Enfance-Jeunesse,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter le bon fonctionnement de l'administration du pôle Enfance-Jeunesse, de donner à M. Yann GARDON, la délégation de signature prévue par l'article L.2122.19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

## Arrête

**ARTICLE 1 :** M. Yann GARDON, responsable du pôle Enfance-Jeunesse, reçoit délégation de signature pour signer les devis et bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € HT pour les dépenses de fonctionnement liées au service Enfance-Jeunesse, dans les limites fixées par les inscriptions budgétaires.

**ARTICLE 2 :** M. Yann GARDON, responsable du pôle Enfance-Jeunesse, reçoit également délégation de signature pour signer les courriers relatifs au pôle Enfance-Jeunesse en accord préalable avec l'élu référent.

**ARTICLE 3 :** La présente délégation est valable, conformément à l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant qu'elle n'est pas rapportée.

**ARTICLE 4 :** La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance de l'intéressé et inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département du Rhône ;
- Monsieur le Trésorier de Tassin-la-Demi-Lune.

**ARTICLE 5 :** La Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois après sa notification.

Champagne au Mont d'Or,  
Le 16 juillet 2020,

Notifié à l'intéressé,  
le :

**Véronique GAZAN**

Maire



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Délégation de signature à Monsieur Yann GARDON

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/07/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/07/2020

---

**Numéro de l'acte :** 2020-53 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 069-216900407-20200716-2020-53-AR

---

**Date de décision :** 16/07/2020

**Acte transmis par :** Evelyne ROCHET

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature  
5.5.2. Délégation de signature au personnel